

# PLAN LOCAL D'URBANISME

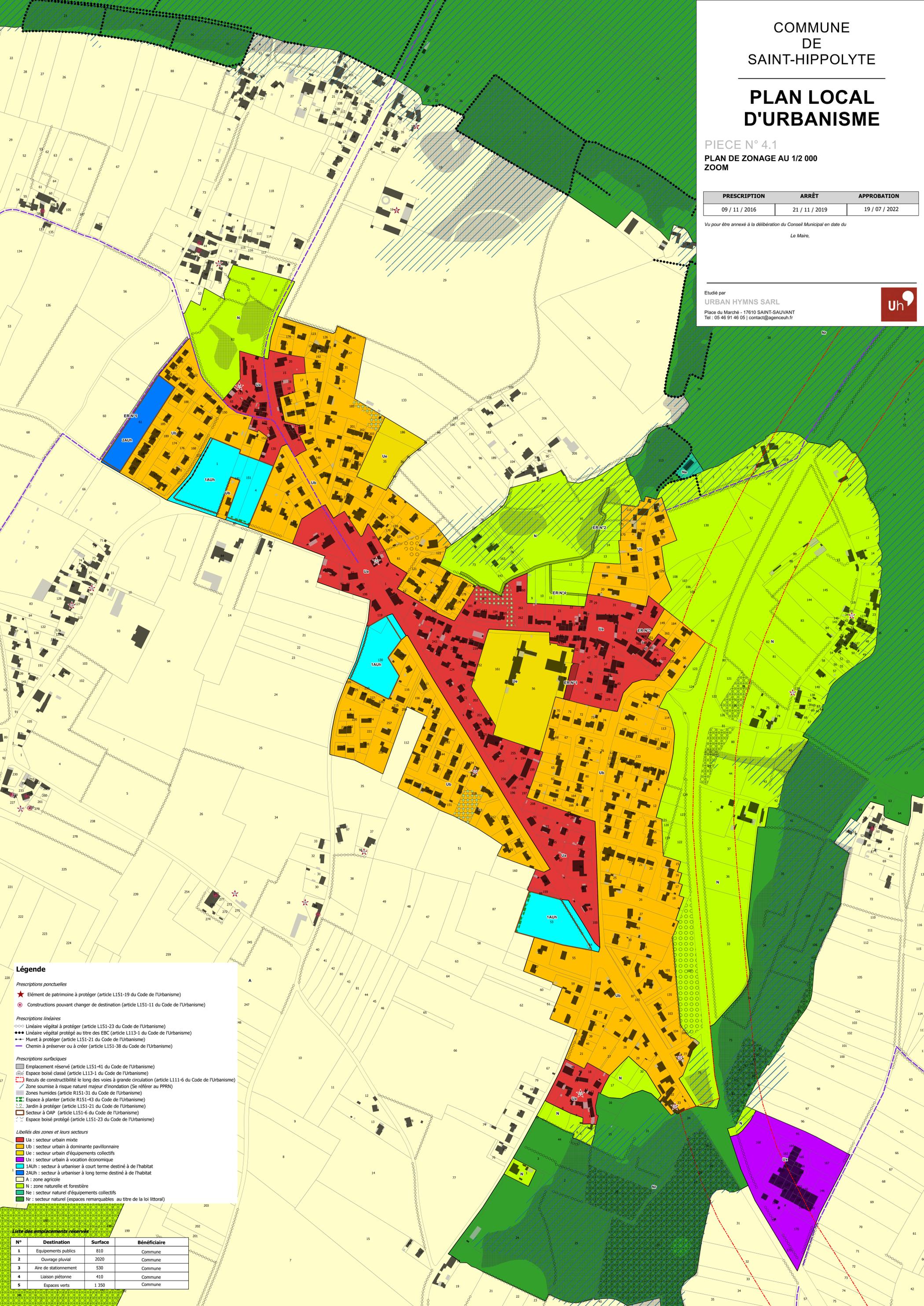
PIECE N° 4.1

PLAN DE ZONAGE AU 1/2 000  
ZOOM

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
09 / 11 / 2016	21 / 11 / 2019	19 / 07 / 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du  
Le Maire,

Etudié par  
**URBAN HYMNS SARL**  
Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT  
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr



**Légende**

**Prescriptions ponctuelles**

- ★ Elément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- ⊙ Constructions pouvant changer de destination (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)

**Prescriptions linéaires**

- Linéaire végétal à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire végétal protégé au titre des EBC (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Muret à protéger (article L151-21 du Code de l'Urbanisme)
- Chemin à préserver ou à créer (article L151-38 du Code de l'Urbanisme)

**Prescriptions surfaciques**

- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Reculs de constructibilité le long des voies à grande circulation (article L111-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone soumise à risque naturel majeur d'inondation (Se référer au PPRN)
- Zones humides (article R151-31 du Code de l'Urbanisme)
- Espace à planter (article R151-43 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (article L151-21 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur à OAP (article L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé protégé (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

**Libellés des zones et leurs secteurs**

- Ua : secteur urbain mixte
- Ub : secteur urbain à dominante pavillonnaire
- Ue : secteur urbain d'équipements collectifs
- Ux : secteur urbain à vocation économique
- 1AUh : secteur à urbaniser à court terme destiné à de l'habitat
- 2AUh : secteur à urbaniser à long terme destiné à de l'habitat
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Ne : secteur naturel d'équipements collectifs
- Nr : secteur naturel (espaces remarquables au titre de la loi littoral)

**Liste des emplacements réservés**

N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Equipements publics	810	Commune
2	Ouvrage pluvial	2020	Commune
3	Aire de stationnement	530	Commune
4	Liaison piétonne	410	Commune
5	Espaces verts	1 350	Commune